ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Conseiller technique de Mme la Rectrice
Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
École inclusive
Julien ROCHE
Tél : 06 16 57 64 04 / 03 81 65 74 51
Mél : ce.ctash@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 6 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les enseignants
des premier et second degrés

S/C Madame et Messieurs les IA-DASEN
S/C Madame la DIEC

Objet : déploiement du Livret de Parcours Inclusif (LPI)

Références :
- Circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019
- Décret n°2021-1246 autorisant le traitement des données à caractère personnel relatives aux élèves

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions de la concertation « Ensemble pour une école inclusive » a donné lieu à la création de l'application informatique « Livret de parcours inclusif » en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Ce livret vise à faciliter la mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées, potentiellement pour tout élève rencontrant des difficultés – qu'elles soient durables ou temporaires – en fonction des besoins analysés en situation.

Cet outil de suivi des adaptations et aménagements pédagogiques doit permettre à terme :
- la gradation des différents plans, programmes et projets : programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet d'accueil individualisé (PAI), guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande), plan personnalisé de scolarisation (PPS) et sa mise en œuvre (MOPPS) ;
- la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans, programmes et projets des élèves ;
- l'exploitation d'une banque de données d'adaptations mobilisables en fonction des analyses réalisées ;
- la pérennité et l'ajustement des réponses apportées ;
- l'édition et la circulation d'informations entre les professionnels et avec les familles.

Des modalités d'accompagnement se déploient dans l'académie afin d'apprécier les enjeux et d'accompagner la bonne appropriation de cette application en complément des outils nationaux.

La généralisation des livrets de parcours inclusif évolutifs participera à l'amélioration des prises en compte des besoins et à la réalisation de parcours scolaires réussis des élèves les plus vulnérables.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI